



Le bulletin de liaison du CIVAM Bio de l'Hérault

N°17 – Janvier 2010

Sommaire

P 2 : *Le nouveau logo bio européen*

P 3 : *Protection des plantes : réduction des doses de cuivre autorisées ?
Mise en place du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture*

P 4 : *La Bio dans l'Hérault
Développer les circuits courts en cœur d'Hérault*

P 5 : *Pour un développement de communes bio
Vers une structuration de la filière fruits & légumes bio*

P 6 : *Le site des bonnes adresses bio de l'Hérault
Formations - journées techniques
Brèves*

P 7 : *Petites annonces / Ouvrage*

P 8 : *Agenda / Adhésion 2010 /
Du matériel de promotion*

P 9 : *Vœux / Contacts*

Edito

Bonjour,

L'année 2009 aura-t-elle été l'année du démarrage de la bio ?. Ce qui est sûr c'est que le nombre des conversions a été très important dans notre département.

La prise de conscience environnementale et un règlement européen plus souple les ont favorisées, mais l'installation d'agriculteurs bio sur de petites structures reste toujours aussi difficile. Le CIVAM Bio 34, avec ses partenaires locaux, étudie toutes les pistes intensifiant nos efforts promotionnels (site internet, matériel de vente, stand collectif, foire bio) pour favoriser une production locale.

Dans un contexte de "banalisation" de la bio, 2010 sera une année de décision importante ; doit-on soutenir la proposition FNAB d'une Alternative bio plus stricte pour aller vers plus de qualité ?

L'association ne doit-elle pas évoluer vers une interprofession pour faciliter les montages de projets entre producteurs, consommateurs et entreprises (restauration, grossistes, Amap, etc.) ?

Autant de questions auxquelles nous devons répondre rapidement pour faire évoluer la bio vers plus d'équité. Nous comptons sur tous pour débattre de ces sujets sur notre site et au nom du Conseil d'Administration et de toute l'équipe du CIVAM Bio 34, je vous souhaite une bonne et fertile année 2010.

Jean-Luc Malicorne

CIVAM Bio 34

Maison des Agriculteurs B - Mas de Saporta - CS 50023 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04.67.06.23.90 - Fax : 04.67.06.55.75 - contact@bio34.com - www.bio34.com

LE NOUVEAU LOGO BIO EUROPEEN

❖ Une élection par les citoyens internautes

Jusqu'au 31 janvier 2010 vous pouvez encore voter pour votre logo favori ! www.ec.europa.eu/organic-logo

Les 3 logos proposés au vote en ligne ont été dessinés puis pré-sélectionnés par des étudiants en art et en design des 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Le logo remportant le plus de suffrages est appelé à devenir le **nouveau symbole officiel des produits biologiques dans toute l'Union européenne dès juillet 2010.**



❖ Une obligation d'étiquetage

L'utilisation de ce logo sera obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2010 sur tous les produits biologiques préemballés provenant de l'UE, mais il restera facultatif pour les denrées alimentaires importées.

Le logo communautaire a pour objectif de permettre aux consommateurs d'identifier, avec certitude, des produits contenant au moins 95% d'ingrédients bio (hors eau et sel), la part restante n'étant pas disponible en bio et expressément autorisée.

Dans tous les cas où il sera utilisé, il sera systématiquement accompagné de précisions sur l'origine géographique des produits (lieu de production des matières premières agricoles composant le produit) :

- Agriculture UE,
- Agriculture non UE,
- Agriculture UE/non UE,

Avec la possibilité de mentionner le pays.

❖ Des dispositions transitoires jusqu'en 2012

Les nouvelles étiquettes devront être conformes au nouveau dispositif dès le 1er juillet 2010 et un **délai d'écoulement des étiquettes imprimées** conformément au règlement CE 2092/91 est prévu **jusqu'au 1er janvier 2012.**

Les logos nationaux, telle que la marque AB en France, ainsi que les logos privés pourront toujours être utilisés.

La marque AB répond aux mêmes conditions d'utilisation que le logo communautaire mais est également utilisable sur les productions non encore couvertes par la réglementation communautaire mais par une réglementation nationale (lapins, autruches, escargots, aliments pour animaux de compagnie).

Pour en savoir plus et retrouver les principaux documents de référence (réglementation et guide étiquetage) : www.agencebio.org (Rubrique « Bio Mode d'Emploi » puis « Réglementation » ou « Étiquetage et Logos ») ou www.organic-farming.europa.eu

Source : site Union Européenne



PROTECTION DES PLANTES : REDUCTION DES DOSES DE CUIVRE AUTORISEES ?

L'ITAB a créé une commission technique thématique suite au projet de limitation des doses de cuivre autorisées qui découle de la Directive 2009/37/CE du 23 avril 2009 (§6).

Afin d'aider à la mise en place de doses minimales d'efficacité du cuivre sur différentes cultures (au moins pour éviter que des usages soit refusés), l'ITAB a effectué une enquête auprès d'agriculteurs bio afin de connaître les quantités de cuivre actuellement utilisées.

Les résultats montrent, sans surprise, que, les années de forte pression de maladie, la quantité minimale de 4kg/ha/an recommandée par l'AFSSA, (contre 6kg/ha/an autorisé actuellement), ne permet pas, dans l'état actuelle des connaissances, d'assurer une protection suffisante des cultures biologiques contre les pathogènes (www.itab.asso.fr).

Un dossier rassemblant les résultats de cette étude mais aussi ceux de différentes études sur le cuivre menées par l'AIVB LR, le GRAB, l'IFV etc. a été envoyé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche afin de faire valoir les besoins des productions biologiques et d'alerter sur les conséquences d'une telle limitation.

Une nouvelle réglementation devrait voir le jour le 31 mai 2014.

Source : ITAB (Alter Agri nov-dec 2009)

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE : MISE EN PLACE DU PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'AGRICULTURE

Afin de répondre aux difficultés que rencontrent les entreprises agricoles, le Président de la République a, le 27 octobre dernier, annoncé la mise en place d'un plan de soutien exceptionnel à l'agriculture. Ce plan doté d'une enveloppe de 1,650 Md€ comprend quatre volets :

- **Mesures bancaires** : prêts de reconstitution du fonds de roulement, prêts bonifiés de consolidation sur l'annuité 2010 non bonifiée...
- **Mesures d'allègement de charges** : prise en charge des intérêts de l'annuité 2010 des prêts professionnels, prise en charge des cotisations patronales...
- **Mesures fiscales** : prise en charge du montant non payé de la taxe sur le foncier non bâti, remboursement du montant dû en 2010 sur la TIPP et la TICGN, remboursement de la contribution climat-énergie à hauteur de 75 % du montant dû en 2010...

Pour plus d'informations, contactez la DDAF (Tel : 04 67 34 29 88) ou sur le site de la Préfecture www.herault.pref.gouv.fr dans la rubrique : Actions de l'État / Agriculture / Aides conjoncturelles.

Source : L'Hérault de l'arbo, Elodie Bernard



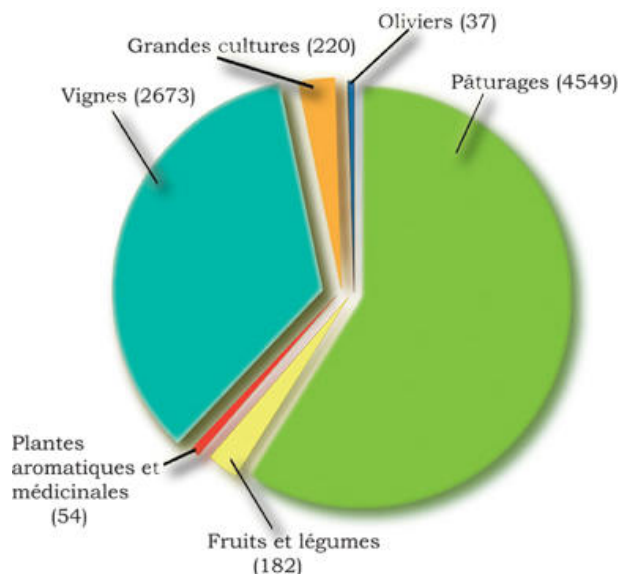
LA BIO DANS L'HERAULT

Les chiffres 2008 (Source : Agence Bio, chiffres clés 2008)

En progression constante, l'agriculture bio dans l'Hérault c'est aujourd'hui :

- 3,9 % de l'ensemble des surfaces cultivées dans notre département contre 2,12 % au niveau national,
- 313 agriculteurs Bio soit près de 5 % des exploitations contre 2% au niveau national,
- Le département de l'Hérault est ainsi le 7ème en France en nombre d'exploitations.

Ensemble, ces agriculteurs cultivent 7715 hectares de terres suivant les principes de l'Agriculture Biologique (le détail des surfaces en ha est présenté dans le diagramme ci-dessous).



Les **productions animales** bio sont également présentes sur l'Hérault (brebis, chèvres, bovins, poules pondeuses, porcins, apiculture).

Bilan des conversions 2009 (source : chiffres CIVAM Bio 34)

91, c'est le nombre de nouveaux agriculteurs qui ont engagé une nouvelle conversion vers l'agriculture biologique ou ont augmenté leurs surfaces en conversion en 2009 dans l'Hérault. La surface engagée en mode de production biologique représente ainsi plus de 1200 ha dont 895 ha de vignes.

Il y a eu également 9 installations en maraîchage, plantes aromatiques et petite arboriculture biologique pour une surface d'environ 25 ha (certifiés AB en 2009 sur friches).

DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS EN COEUR D'HERAULT

Un projet est en cours sur le Pays Cœur d'Hérault afin d'étudier et de développer les circuits courts de distribution des productions agricoles locales. Ce projet démarré en 2009 associe Terres Vivantes 34, les Foyers Ruraux de l'Hérault et le CIVAM Bio 34.

Ce projet en est actuellement à la phase d'enquête auprès des agriculteurs locaux, des consommateurs, des élus et des structures de restauration collective.

La synthèse et l'analyse de ces enquêtes seront effectuées au deuxième trimestre. Le rendu de cette première phase devrait donc être disponible durant l'été.



POUR UN DEVELOPPEMENT DE COMMUNES BIO

L'agriculture biologique connaît aujourd'hui un essor considérable dans l'Hérault, avec un rythme soutenu de conversion et d'installation d'agriculteurs en bio. Les politiques publiques lui reconnaissent un rôle important notamment pour la préservation de l'environnement. Mais elle permet également de répondre à des enjeux économiques et sociaux et peut donc être le moteur d'un développement local durable.

Les communes, les collectivités, les consommateurs s'interrogent de plus en plus sur la qualité des aliments. Servir des repas bio dans les cantines est une première étape pour répondre à cette demande. La Mairie de Montpellier s'interroge, plusieurs communes commencent à servir des repas bio. Mais dans l'Hérault, l'offre en produits biologiques est insuffisante face à la demande. Comment pouvoir répondre à cette problématique ? Comment permettre au maximum un approvisionnement local ?

Développer l'agriculture biologique demande un investissement de tous les partenaires. Le foncier manque. Les collectivités territoriales ont un rôle certain à jouer.

Le CIVAM Bio 34 qui a une connaissance approfondie du milieu et des différents acteurs de la filière et du développement rural, se positionne pour rassembler les différents partenaires qui souhaitent développer l'agriculture biologique sur leur territoire.

Ainsi, le CIVAM Bio 34 développe un projet d'information et d'accompagnement d'une dizaine de communes de l'Hérault afin d'assurer un développement local de l'agriculture biologique.

Ce projet d'accompagnement repose sur deux thèmes majeurs :

- la mise à disposition de foncier
- la mise en place de systèmes de commercialisation en circuits courts pour permettre un rapprochement entre consommateurs et producteurs et pérenniser la demande au niveau du territoire.

Le CIVAM BIO 34 est donc très sollicité autour de ces projets en ce début d'année et accompagnera au mieux ces communes qui voient dans l'agriculture biologique un outil pertinent pour répondre aux enjeux actuels pour le territoire et la société.

VERS UNE STRUCTURATION DE LA FILIERE FRUITS + LEGUMES BIO

Sur le territoire héraultais, la demande en fruits et légumes bio se développe et évolue rapidement, notamment avec le positionnement de la RHD et l'engouement pour les circuits courts de proximité.

Au niveau de l'offre locale, une majorité de producteurs commercialisent les fruits et légumes dans des circuits courts de proximité (marchés, paniers, vente sur l'exploitation...). Parallèlement, quelques exploitations à même de produire des volumes conséquents se positionnent et s'impliquent dans des filières plus longues.

Le CIVAM Bio 34, continuellement informé des dynamiques et initiatives locales, suit et accompagne depuis de nombreuses années la filière bio locale car elle connaît des difficultés pour se structurer :

- mauvaise circulation de l'information pour concilier l'offre et la demande entre les différents acteurs/opérateurs,
- manque de visibilité et d'accessibilité des produits bio, (une offre atomisée, déconcentrée entre les différents opérateurs-agriculteurs, et sur le territoire),
- mauvaise connaissance des cahiers des charges de la RHD (volumes, périodes, calibres, prix),
- besoin d'infrastructures logistiques (stockage, conditionnement, transport),
- etc.



Dans ce contexte, certains acteurs locaux se positionnent (sociétés de restauration, grossistes, MIN, agriculteurs, etc.).

Le CIVAM Bio 34 souhaite dorénavant s'impliquer dans un projet permettant de mieux structurer la filière par la création d'une plateforme de commercialisation étant à l'interface entre les producteurs et la demande et répondant aux enjeux locaux.

Dans cette optique, une étude de faisabilité devrait être réalisée prochainement. De plus, le CIVAM Bio 34 devrait encadrer un stage de fin d'étude de 6 mois en 2010 sur cette thématique.

LE SITE DES BONNES ADRESSES BIO DE L'HERAULT

Le site internet des agriculteurs et des produits bio de l'Hérault (www.bio34.com) a pour objectif de valoriser l'ensemble des productions bio locales auprès des acteurs locaux (consommateurs, prestataires de restauration, transformateurs, distributeurs, etc.) et de favoriser leur mise en relation avec les agriculteurs ou coopératives de production. Il est un complément au carnet d'adresses papier.

Le lancement du site a eu lieu le 11 juin 2009, date de l'Assemblée Générale Annuelle du CIVAM Bio 34. La fréquentation sur l'année 2009 a été de 35 000 visiteurs.

Le site héberge actuellement 123 fiches producteurs, 16 magasins et systèmes de vente par correspondance (VPC), 7 restaurants et 31 marchés de plein air.

FORMATIONS ET JOURNEES TECHNIQUES

Les formations prévues pour le 1^{er} semestre 2010 :

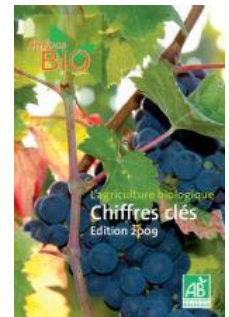
- les bases techniques de l'agriculture biologique,
- du sol au compost.

Plusieurs journées techniques sont également prévues cette année (programmation à venir).

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au CIVAM Bio 34.

BREVES

- **Un nouveau grossiste de fruits & légumes bio** au MIN de Montpellier (contact : Jean Regazzoni, SARL Hélianti, tél. 06 85 56 96 90 – contact@helianti.fr - www.helianti.fr).
- **Pour les lieux de vente des viticulteurs**, des dépliants promotionnels sur la viticulture Bio destinés aux consommateurs, édités en 2009 par l'Agence Bio, sont disponibles au CIVAM Bio 34.
- **Bravo !** 240 dossiers de conversion en AB déposés en 2009 en Languedoc Roussillon.
- **Rappel : La notification à l'Agence Bio** ainsi que **le dépôt du dossier PAC** sont obligatoires chaque année pour tous les agriculteurs Bio (En conversion et certifiés AB) avant le 15 mai.
- **L'édition 2009 des chiffres clés de l'agriculture biologique française** (données 2008) est disponible. Elle offre un panorama complet de l'agriculture biologique française en 218 pages. A consulter sur <http://www.agencebio.org>
- **Juillet 2010**, entrée en vigueur **de la réglementation européenne sur la vinification bio**.



- **L'AIVB-LR** a réalisé une étude statistique, en partenariat avec des laboratoires œnologiques, sur la **caractérisation analytique des vins issus de l'agriculture biologique** en comparaison avec les vins issus de l'agriculture conventionnelle. Résultats honorables, publiés dans la « lettre d'infos vins Bio » de l'AIVB en septembre 2009. Téléchargeable sur http://civambio34.ovh.org/file/etude_des_vins_bio_et_conventionnels_aivb_2009.pdf

PETITES ANNONCES

Proposition de foncier

- Vends beau terrain expo Est/Sud 1 ha 1/2 avec forage situé entre Faugères et Bédarieux. Possibilité permis de construire pour agriculteur de préférence bio, viticulture ou maraîchage ou élevage. Contact : 06 37 62 95 71

Proposition de produits bio

- A vendre 500kg de courges divers, possibilité de fractionner. Producteur à Saint Etienne de Gourgas. Contact : William au 04 67 88 55 39

Recherche de produits bio

- Je cherche de la nourriture bio pour 50 poules pondeuses. Quelqu'un peut-il me renseigner ? Merci Contact Isabelle au 04 99 62 24 96
- Je suis à la recherche de 300 bottes de paille pour la fin du mois de novembre puis de 300 autres bottes pour la fin de l'hiver pour la construction de ma maison. Merci pour vos propositions. Bernard Guerin 06 83 85 62 77 ou 04 68 04 40 16.

Matériel

- Cause double emploi vends Renault Express 154 000 km. Bon état. Parfait pour agriculteurs. Prix modique. Tel : 06 37 62 95 71

Emploi

- Recherche chef de culture - Formation BAC, BTA, BTSA. CDI temps plein au Mas Foulaquier, domaine de 11 ha en AOC Pic Saint-Loup certifié AB et Demeter, 34270 Claret.
Sous la responsabilité du chef d'entreprise, vous aurez en charge les différents travaux d'entretien du vignoble conduit en agriculture biologique et biodynamique et occasionnellement de travaux de cave. Vous assurerez la conduite et l'entretien du matériel, notamment le tracteur. Vous encadrerez le personnel saisonnier de l'exploitation au moment de la taille, des travaux en vert et des vendanges. Contact : Blandine Chauchat, Pierre Jéquier : 04 67 59 96 94, Fax. 04 67 59 70 65 mas.foulaquier@free.fr - www.masfoulaquier.fr

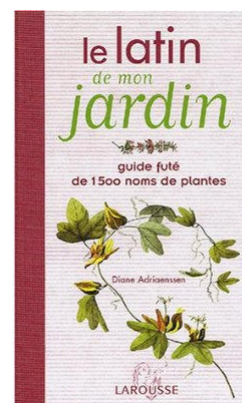
Intrants

- Centre équestre de Grammont propose grosses quantités de fumier tout au long de l'année. Possibilités de mettre à votre disposition une benne 240*640*220. Renseignements auprès d'Hervé : 04 67 65 60 98 ou 06 22 57 76 33.

OUVRAGE

Livre coup de cœur pour les amoureux des plantes : « Le latin de mon jardin » écrit par Diane Adriaenssen aux éditions Larousse.

Ce petit guide, joliment illustré, nous apprend les mystères du latin botanique et donne toutes les clés pour décrypter les précieuses informations que recèlent les noms latins.



Ainsi vous y apprendrez à vous méfier du qualificatif *insanus*, « qui rend fou », pour privilégier *esculentus*, « comestible », ou *callicarpus*, « à jolis fruits », ou encore *velox*, « qui pousse vite » etc. (Disponible sur www.librairieverte.com)

AGENDA

- L'ADVAH et la Chambre d'Agriculture en partenariat avec le CIVAM Bio 34 et l'OIER SUAMME proposent **une matinée technique sur la conversion en agriculture biologique** le lundi 8 février à 9h30 à la Mairie de Lattes (salle 9). Cette matinée sera consacrée principalement à l'élevage bovin allaitant. Une autre matinée est prévue le 2 mars dans les Haut Cantons (contact : Sylvain MICOLA, Tél. 04 67 55 73 67).
- La bio au **Salon International de l'Agriculture** du 27 février au 7 mars. Comme les années précédentes, l'Agence Bio participera au Salon International de l'Agriculture à Paris Porte de Versailles afin de faire découvrir l'agriculture biologique et ses produits aux visiteurs du salon et de répondre aux questions du grand public et des professionnels.
- **Vinisud** 2010 avec un espace vins bio au Parc des Expositions de Montpellier du 22 au 24 février (www.vinisud.com).

ADHESION 2010

L'adhésion au CIVAM Bio 34 vous permet de bénéficier de nos services d'information, de formation, de conseils, de promotion etc., mais également de soutenir toutes nos actions de développement, de promotion et de représentation de l'Agriculture Biologique héraultaise. Cette cotisation est également en partie reversée à la FN CIVAM et à la FNAB afin d'assurer la représentation de notre département et de notre région dans les débats et orientations futurs de l'AB en France.

Alors, pour ceux qui n'auraient pas encore cotisé pour 2010, n'oubliez pas de nous renvoyer le bulletin d'adhésion ci-joint.

Merci d'avance.

DU MATERIEL DE PROMOTION...BIENTOT

Depuis la fin de l'année 2009 et suite à vos demandes, le CIVAM Bio 34 réalise du matériel de promotion sur les lieux de vente (PLV) à destination des agriculteurs biologiques de l'Hérault ("Produit bio en Hérault") avec le soutien financier du Conseil Général.

Ce matériel comprendra des sacs en amidon de maïs (25 000 ex), des sacs cabas en toile de jute (1000 ex), des sacs kraft fenêtre 1 bouteille (1 000 ex), des panneaux ardoise A3 (300 ex), des collerettes bouteilles (25 000 ex) et des piques prix (700 ex).

Ce matériel sera disponible à partir de mars-avril. Un bon de pré-commande vous sera envoyé prochainement.

Produit bio en Hérault





**Le Conseil d'Administration et
toute l'équipe du CIVAM Bio 34
vous souhaitent**

une belle et heureuse année 2010

Au CIVAM Bio 34, une équipe à votre écoute :

- **Nathalie Traviesas**, assistante (nathalie.traviesas@bio34.com)
- **Loïc Papin**, animateur-coordonateur (loic.papin@bio34.com)
- **Elodie Bernard**, animatrice technique fruits & légumes, grandes cultures, semences et PPAM (elodie.bernard@bio34.com)
- **Bénédicte Firmin**, chargée de promotion, communication et restauration collective (benedicte.firmin@bio34.com)
- **Johan Crance**, animateur appui conversion, formation, projets collectifs (johan.crance@bio34.com)

Directeur de la publication : Jean-Luc Malicorne
Mise en page : Loïc Papin
Rédaction : Loïc Papin, Gaële Riebel, Johan Crance, Valérie Garcia et Elodie Bernard

CIVAM Bio 34 - Maison des Agriculteurs Bât B
Mas de Saporta CS 50023 34875 LATTES
Tél. 04 67 06 23 90 - Fax 04 67 06 55 75
Courriel : contact@bio34.com
<http://www.civamagrobio34.asso.fr>
<http://www.bio34.com>

N'hésitez pas à suivre les actions et les actualités de la bio sur nos sites :

<http://www.civamagrobio34.asso.fr> (site professionnel)

<http://www.bio34.com> (site grand public)

